



-012-

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE RÉGULIÈRE
DU MARDI 4 FÉVRIER 2020**

Séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 4 février 2020 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : Marc-André Mathieu - Philippe Couture – Marie-Josée Plante
Josée Busque - Carl Gilbert – André Longchamps

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2020-02-015

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2020-02-016

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 14 janvier 2020 – 19 h 30 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2020 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2020-02-017

ACCEPTATION DES COMPTES :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

LOT NO. 1 :

Fournisseurs réguliers mois de janvier 2020	373 606,88 \$
Salaire net à payer mois de janvier 2020	39 410,37 \$
Fournisseurs réguliers au 31 décembre 2019	3 790,41 \$
TOTAL:	416 807,66 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps

2020-02-018

LOT NO. 2 :

<u>IMMOBILISATIONS</u>	
Immobilisations de janvier 2020	20 747,32 \$
TOTAL :	20 747,32 \$



TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2	
MOIS DE JANVIER 2020 COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10	
	TOTAL : 437 554,98 \$

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) de janvier 2020 présenté à la séance du mois de février 2020. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de quatre cent seize mille huit cent sept dollars et soixante et six (**416 807,66 \$**).

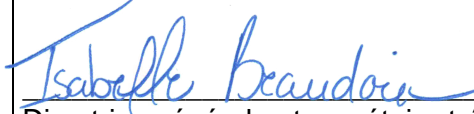
ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) de janvier 2020 présenté à la séance du mois de février 2020. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de vingt mille sept cent quarante-sept dollars et trente-deux (**20 747,32 \$**).

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récépissé. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de quatre cent trente-sept mille cinq cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit (**437 554,98 \$**).

Comptes pour la période du mois de janvier 2020
Résolutions 2020-02-017 et 2020-02-018



Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-02-019

ACCEPTATION PAR RÉSOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES COMPTES À RECEVOIR AU 31 JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 31 janvier 2020 soit adoptés tel que déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00

Aucune question.

CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois de janvier 2020.

COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :

M. Marc-André Mathieu mentionne que les représentants de l'école Mgr Beaudoin ont fait une présentation sur la francisation des nouveaux arrivants (331 participants). À St-Éphrem, nous comptons une centaine de nouveaux arrivants. Également, le panneau indicateur de vitesse est disponible à la MRC.

M. Mathieu mentionne que le Ministère de la Culture a conclu une entente de financement pour le patrimoine bâti. Également, le financement MADA a été accepté afin de mettre en place une politique et ainsi être admissible à des subventions. Pour terminer, le Fonds FDT a été bonifié.



COMPTE RENDU DES COMITÉS :

Madame Josée Busque mentionne que le 27 janvier il y a eu la rencontre des organismes pour partager et échanger sur divers sujets. Ensuite, la soirée hommage aux bénévoles aura lieu le 27 mars. Mme Busque explique qu'il y a une entente entre l'école Curé Beaudet et la municipalité afin d'offrir un service de garde et des activités durant la semaine de relâche. Pour une seconde année, la demande de subvention pour les soirées piano a été acceptée. Également, une consultation publique aura lieu bientôt, et ce, en collaboration avec le comité de la ruralité.

Monsieur Philippe Couture rappelle que le tournoi Novice aura lieu du 25 janvier au 9 février. Il remercie tous les commanditaires. Pour terminer, il y aura l'activité de St-Éphrem en Fête le 15 février de 13 h à 17 h. Il y aura des activités telles que la tyrolienne, zumba, glissade, tire sur la neige et, cet. Vous êtes tous les bienvenus à participer.

2020-02-020

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ADOPTE LE RÈGLEMENT NO 2006-73-14 – AMENDEMENT DU RÈGLEMENT 2006-73 RELATIF AU ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CA-54 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE INDUSTRIELLE I-76

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente le règlement no 2006-73-14 en indique l'objet, le coût et sa portée;

il est proposé par Monsieur André Longchamps
appuyé par Madame Marie-Josée Plante
et résolu unanimement

QUE le règlement no 2006-73-14 amendant le règlement no 2006-73 relatif au zonage afin d'agrandir une zone commerciale à même une partie d'une zone industrielle soit et est adopté par le conseil;

Que la présente résolution ainsi que le règlement no 2006-73-14 amendant le règlement de zonage no 2006-73 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

Que le règlement no 2006-73-14 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Article 1

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 1/2 » en annexe au Règlement 2006-73 est modifiée en :

- agrandissant la zone commerciale CA-54 à même une partie de la zone industrielle I-76 (lots 5 039 779, 6 289 416 et 6 289 417).

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2020-02-021

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LE DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION DE L'EAU POTABLE 2018

CONSIDÉRANT que le rapport de gestion de l'eau potable pour l'année 2018 a été déposé et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2018 qui a été préparé par Madame Isabelle Beaudoin et qu'une copie dudit rapport a été remise à tous les élus.



2020-02-022

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À LA RESSOURCERIE BEAUCE-
SARTIGAN DE 500 \$**

CONSIDÉRANT que les administrateurs de la Ressourcerie Beauce-Sartigan sont venus rencontrés le maire et la directrice générale pour demander un appui financier afin qu'ils puissent poursuivre leur mission;

CONSIDÉRANT que la Ressourcerie Beauce-Sartigan offre un service aux citoyens de plusieurs municipalités, et ce, grâce aux dons de vêtements et de meubles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité économise sur le coût d'enfouissement, car les vêtements remis à la ressourcerie ne se retrouve pas dans le bac à ordures;

CONSIDÉRANT les éléments mentionnés ci-haut, le conseil municipal est en accord pour verser une aide financière de 500 \$ pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE la Ressourcerie Beauce-Sartigan devra s'engager à fournir à la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce les données sur la collecte par secteur au mois d'octobre de chaque année afin que le conseil puisse prévoir le montant au budget pour l'année suivante;

QUE le rapport des données sur la collecte devra indiquer les 12 derniers mois de l'année afin de connaître le nombre de livres déposées à la Ressourcerie Beauce-Sartigan;

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une aide financière de 500 \$ à la Ressourcerie Beauce-Sartigan pour les soutenir dans leurs activités.

2020-02-023

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DES JEUNES DE
BEAUCE-SARTIGAN POUR LE PROJET ADOS EN CAVALE POUR L'ÉTÉ 2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande écrite de la Maison des Jeunes de Beauce-Sartigan pour une aide financière de 50 \$ par jeune pour le projet d'Ados en cavale pour l'été 2020;

CONSIDÉRANT qu'en 2019, la Municipalité a versé 50 \$ par jeune, pour un total de 32 jeunes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire leur verser une aide financière pour une 4^e année consécutive, et ce, pour le nombre de jeunes inscrit au programme;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée sera seulement pour les jeunes résidants à Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle demande d'aide financière devra être déposée tous les ans afin d'évaluer la hauteur de la contribution municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une aide financière de 50 \$ par jeune résidant de Saint-Éphrem pour le projet d'Ados en cavale pour la saison estivale 2020.

2020-02-024

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ LA SOUMISSION DE STYLE MUSIQUE POUR L'ACHAT ET
L'INSTALLATION D'UNE TÉLÉVISION**



-016-

CONSIDÉRANT qu'une télévision dans la salle 105 a été cassée et qu'elle ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de Style Musique pour l'achat et l'installation d'une télévision au coût de 1 263,21 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Madame Josée Busque
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Style Musique pour l'achat et l'installation d'une télévision dans la salle 105 au coût de 1 263,21 \$ taxes incluses.

2020-02-025

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTÉ QUE PHILIPPE BOLDOC S'INSCRIVE AU CONGRÈS 2020 DE LA
COMBEQ**

CONSIDÉRANT que Philippe Bolduc, inspecteur municipal, désire s'inscrire au congrès 2020 qui aura lieu à La Malbaie du 30 avril au 2 mai 2020;

CONSIDÉRANT que les coûts d'inscription avant le 17 avril sont de 630,00 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT que le conseil accepte de rembourser à M. Bolduc ses frais de déplacement, de repas et d'hébergement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte que M. Philippe Bolduc s'inscrive au congrès de la COMBEQ 2020.

2020-02-026

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE ECCE TERRA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR PRÉPARER UN PLAN
DE LOTISSEMENT DANS LE PARC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande pour la construction d'une entreprise dans le parc industriel 2000;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire arpenter le terrain afin de faire préparer un plan de lotissement pour ensuite procéder à la vente du terrain;

CONSIDÉRANT que la municipalité mandate la firme d'arpenteur géomètre Ecce-Terra;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la firme d'arpenteur géomètre Ecce-Terra pour la préparation d'un plan de lotissement dans le parc industriel.

2020-02-027

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE ECCE TERRA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE POUR PRÉPARER UN PLAN
D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE PORTION DE RUE DANS LE PARC
INDUSTRIEL;**

CONSIDÉRANT que les terrains disponibles dans le nouveau parc se vendent rapidement;

CONSIDÉRANT que la municipalité préparera une infrastructure de rue temporaire en 2020 afin de faciliter l'accès aux terrains;

CONSIDÉRANT que la municipalité mandate la firme d'arpenteur géomètre Ecce-Terra;



-017-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la firme d'arpenteur géomètre Ecce-Terra pour la préparation d'un plan d'implantation pour la nouvelle portion de rue dans le parc industriel.

2020-02-028

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE NE S'OPPOSE PAS AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA FERME (POULAILLER) SITUÉE AU 1763, 36^E RUE OUEST, LA GUADELOUPE

CONSIDÉRANT que la municipalité ne s'oppose pas au projet d'agrandissement de la ferme qui désire augmenter son cheptel animal (volaille) malgré le fait que le projet ne rencontre pas les distances séparatrices minimales en matière d'odeur tel qu'indiqué dans le schéma d'aménagement de la MRC Beauce-Sartigan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce ne s'oppose pas au projet d'agrandissement de la ferme (poulailler) située au 1763, 36^e rue Ouest à La Guadeloupe, tel que mentionné ci-haut.

2020-02-029

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR PRÉPARER L'APPEL D'OFFRES D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER AINSI QUE LES SERVICES DE LABORATOIRE POUR LE PROJET DE LA ROUTE 108 OUEST ET DE LA ROUTE 271 NORD;

CONSIDÉRANT que la municipalité sera responsable de la gestion des travaux pour le projet de la Route 108 et 271;

CONSIDÉRANT que la municipalité devra faire un appel d'offres pour les honoraires professionnels pour la surveillance de chantier ainsi que pour les services de laboratoire;

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan offre le service de soutien en matière d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la MRC Beauce-Sartigan pour préparer l'appel d'offres d'honoraires professionnels en pour la surveillance de chantier ainsi que les services de laboratoire pour le projet de la Route 108 Ouest et 271 Nord.

2020-02-030

RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES – VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Dossier : AIRRL-2018-469

Projet : Réfection d'une partie de la route du 10^e Rang

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;



ATTENDU que le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

Pour ces motifs, sur la proposition de Monsieur Marc-André Mathieu, appuyée par Monsieur Philippe Couture, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière résiliée.

2020-02-031

RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – MESURES PARTICULIÈRES – VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Dossier : RIRL-2018-847

Projet : Réaménagement de l'intersection et réfection de la chaussée du 7^e Rang Sud

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU que le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;



ATTENDU que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

Pour ces motifs, sur la proposition de Madame Marie-Josée Plante, appuyée par Monsieur Carl Gilbert, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière résiliée.

2020-02-032

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION DE CONTRÔLES SOLUTECH INC. POUR LE REMPLACEMENT DE LA SONDE DU PUIT DU RANG 10

CONSIDÉRANT que la sonde du puit du Rang 10 doit être remplacée;

CONSIDÉRANT que l'hydrogéologue doit prendre des mesures dans ce puit;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Contrôles Solutech inc. au coût de 1 958,00 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Contrôle Solutech pour le remplacement de la sonde du puit du Rang 10 au coût de 1 958,00 \$ avant les taxes.

2020-02-033

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LE DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS INCENDIE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE L'AN 3 À LA MRC BEAUCE-SARTIGAN

CONSIDÉRANT que le chef pompier et son adjoint ont procédé à la production du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risque de l'an 3 et que ce rapport doit être transmis à la MRC Beauce-Sartigan;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu une copie du rapport et en ont pris connaissance;



-020-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte le dépôt du rapport annuel d'activités incendie du schéma de couverture de risque de l'an 3 à la MRC Beauce-Sartigan qui a été complété par Monsieur Philippe Bolduc, chef pompier et par M. Jean-Philippe Longchamps, adjoint.

2020-02-034

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE VEILLEUX ET FILS INC. POUR L'ACHAT
D'OUTILS POUR LE SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que le service incendie a besoin d'outils spécialisés;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Veilleux et Fils Inc. au montant de 1 249,25 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Veilleux et Fils inc. pour l'achat d'outils pour le service incendie au coût de 1 249,25 \$ taxes incluses.

2020-02-035

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE M. MARC-ANDRÉ MATHIEU À REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA COOP ALLIANCE**

CONSIDÉRANT que M. Marc-André Mathieu, élu municipal, est mandaté pour représenter et voter au nom de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce à l'assemblée générale des membres de La Coop Alliance qui sera tenue le 13 février 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate M. Marc-André Mathieu, à représenter et à voter au nom de la Municipalité lors de l'assemblée générale des membres de la Coop Alliance du 13 février 2020.

2020-02-036

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA DÉMISSION DE MME ISABELLE BEAUDOIN, DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT que Mme Beaudoin a remis sa lettre de démission au conseil municipal;

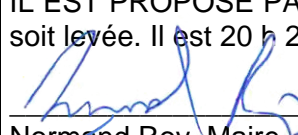
CONSIDÉRANT que le mandat de Mme Beaudoin se terminera le 13 mars prochain;


EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la démission de Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 20.


Normand Roy, Maire


Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière